

Puis que fabriques & Vaiffiere maries ne
contenent pas de deuoir a feu Raymond pradat
la somme de 1677 35 de Capital justheret et
de pous banie en leur mains, a la Regte
du Sr Vaiffiere leur oncle. Il Doivent
se presenter a assignation, en Main leuee
quy leur a esté donnée au procidial de
côdiz. A faire écrire au procureur qu'il
voudroit prendre pour eux par quelque
personne qu'il soit bien connue. Sy Mieux -
Il nayment luy enuoyé une prouisation
et presse pour Cella, qu'il offre de
Juidiz leur mains de se banies
enfanceur du Vaiffiere a Concurrence
de son Capital de 1677 35 Justheret et
de pous - Jourdieu que moyenant ce il en
soit valablement déchargé